

## RÉPONSE – QE 322 A – 24.04

### Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 322 – 24.01

déposée par Madame Diane GRABER, Conseillère municipale

relative à l'objet suivant :

### ENGAGEMENT D'IKEA À EMBAUCHER DU PERSONNEL LOCAL À VERNIER

#### QUESTION

Avant l'ouverture de son magasin à Vernier, IKEA s'est engagée à privilégier le recrutement, l'intégration et l'emploi de résidents locaux.

Je pense qu'il est important que le Conseil administratif se renseigne concernant cet engagement et s'il est toujours d'actualité. Car cela pourrait avoir un impact significatif sur l'emploi.

Peut-on demander à IKEA un retour concernant le recrutement de Verniolans ?

Si oui, je souhaiterais connaître :

- 1 Quel pourcentage de la main-d'œuvre d'IKEA à Vernier est composé de résidents locaux ?
- 2 Quelles initiatives spécifiques IKEA a-t-elle mises en place pour attirer et retenir les talents locaux ?

#### RÉPONSE

La présente question écrite permet à l'administration communale de faire état des collaborations entre IKEA et la délégation à l'emploi du Service de la cohésion sociale (SCS), qui restent actives, et satisfaisantes.

La Direction de la succursale verniolane de l'entreprise, réinterrogée sur ses pratiques, est tout à fait claire sur le fait que le principe de préférence locale à l'engagement (à compétences égales) reste appliqué de manière systématique lors des recrutements, comme promis aux autorités communales lors de l'installation. Malgré cette volonté, malgré un nombre assez important de postes cycliquement ouverts (11, par exemple, en ce moment), malgré le respect rigoureux de l'obligation d'annonce auprès de l'Office cantonal de l'emploi (OCE), IKEA ne reçoit cependant qu'une faible part de candidatures verniolanes.

Les liens de partenariat entre l'entreprise, la délégation à l'emploi du SCS ainsi que la cellule des relations économiques de la Ville de Vernier ont toujours été maintenus dans le temps. Une séance est d'ailleurs prochainement prévue pour refaire le point sur le partenariat.

La question écrite QE 322 – 24.01 est ainsi close.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 15 avril 2024

